

BAFA

Les 3 étapes

Conditions

- ▶ Etre âgé de **17 ans** au premier jour du stage.
- ▶ Vous avez **30 mois** pour effectuer dans l'ordre ces **3 formations**
- ▶ vous disposez d'un **délaï maximum de 18 mois** entre le stage théorique et le stage pratique.

La Formation Générale ou stage de base

▶ Elle a pour objectif de développer chez le stagiaire les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions d'animateur : **connaissance de l'enfant et de l'adolescent, la vie quotidienne en accueil de loisirs, la réglementation, la sécurité, les projets pédagogiques et d'activités, le rôle et la fonction de l'animateur.**

▶ A l'issue de ce stage, le candidat ayant obtenu la mention "satisfaisant" se voit conférer la **qualité d'animateur-stagiaire.**

Le stage pratique : la mise en situation

Dès la fin de la formation générale, et s'il a obtenu une mention "satisfaisant", l'animateur-stagiaire doit effectuer des démarches (sur place ou par écrit) **auprès de la Fédération de**

- 1** SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE
8 JOURS
- 2** STAGE PRATIQUE ACCUEIL
COLLECTIF DE MINEURS
14 JOURS
- 3** SESSION D'APPROFONDISSEMENT
6 JOURS



son département afin de **se porter candidat** à un poste d'animation, dans les délais les plus rapides, car la demande d'emploi est très forte, notamment pour la période estivale.

Ce stage est accompli en qualité d'animateur-stagiaire, dans un **accueil de loisirs avec ou sans hébergement**, habilité par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'approfondissement

La session d'approfondissement a pour objectifs d'enrichir les connaissances et techniques de l'animateur-stagiaire dans des domaines spécifiques de l'animation ou par rapport à un public-enfant ciblé.

A l'issue des trois stages validés, la DDJS délivre, après commission, le BAFA

BAFD

Les 4 étapes

Conditions

- ▶ Etre âgé de **21 ans** au premier jour du stage.
- ▶ Etre **titulaire du BAFA** ou d'un **diplôme équivalent** (ou dérogation obtenue de la Direction Régionale Jeunesse et Sports).
- ▶ Vous avez **4 ans** pour effectuer dans l'ordre ces quatre étapes.
- ▶ Vous disposez **d'un délaï maximum de 18 mois** entre le stage théorique et le stage pratique

Formation Générale ou stage de base

Elle a pour but de développer chez les stagiaires des **capacités à exercer les fonctions de Directeur** en accueil de loisirs. A l'issue de ce premier stage, ceux-ci doivent être capables **d'élaborer un projet pédagogique**, d'en situer les limites et les évolutions possibles en y intégrant les groupes concernés : équipes d'animation et de service, familles, enfants, partenaires institutionnels.

Le Perfectionnement

Il a pour but de **parfaire la formation du directeur-stagiaire** et d'étendre ses capacités à diriger tous types de séjour. **Dans chacun de ces stages, des moments sont prévus afin de permettre au stagiaire d'analyser son expérience pratique, de la**

- 1** SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE
9 JOURS
- 2** PREMIER STAGE PRATIQUE
14 JOURS
- 3** SESSION DE PERFECTIONNEMENT
6 JOURS
- 4** DEUXIÈME STAGE PRATIQUE
14 JOURS
> rédaction d'un bilan de formation.



confronter à celle des autres, mais également de débattre autour de problèmes liés à l'éducation, à la jeunesse et à la société.

Les stages pratiques

Après chaque session théorique satisfaisante, le directeur stagiaire doit effectuer un stage pratique de 14 jours en tant qu'adjoint ou directeur.

Il doit **impérativement exercer en tant que directeur sur l'un des deux stages pratiques.**

A l'issue des quatre stages validés, la DRJS délivre, après commission, le BAFA.